


	DIRECTEUR DE THESE	DOCTORANT	 ECOLE DOCTORALE	SERVICE AFFAIRES DOCTORALES	JURY/RAPPORTEURS
J - 8 SEMAINES	Vérifie et valide la déclaration de soutenance	<p>Doit être impérativement inscrit avant de lancer la procédure : se connecte dans son espace ADUM et complète TOUS les champs relatifs à la soutenance</p> <p>Finalise la déclaration de soutenance (membres, date et lieu), - Complète les éventuelles demandes dérogatoires (visio, confidentialité...)</p>	<p>S'assure de l'inscription du doctorant et autorise le doctorant à lancer la procédure de soutenance suivant ses pré-requis (publications, crédits...)</p> <p>Vérifie la déclaration de soutenance (conformité du jury, délais...) et valide dans ADUM</p>		
J- 7 SEMAINES		<p>Reçoit un mail de confirmation indiquant la validation du jury par l'école doctorale</p> <p>Après avoir déposé son PDF, dépose le certificat de conformité dans ADUM avec les autres pièces éventuelles du dossier de soutenance (dérogations...)</p> <p>Prend rendez-vous avec SCD, télécharge la charte de diffusion des thèses sur le site Doctorat de l'Université de Lille (https://doctorat.univ-lille.fr/)</p>	<p>Valide la déclaration de soutenance dans ADUM</p> <p>i : Le délai de 7 semaines court à compter du dépôt des pièces</p>	<p>Reçoit le mail d'alerte de déclaration de soutenance et de validation de l'ED</p> <p>Après dépôt des pièces : valide la proposition de jury et déclenche la procédure de soutenance dans ADUM</p> <p>Désigne les rapporteurs (transmission du PDF), convoque le jury sous réserve d'autorisation définitive</p>	<p>Réception du mémoire PDF et des procurations pour la visio via la convocation ADUM (une version papier de la thèse doit être envoyée au préalable par le ou la doctorant.e) - Délais de retour : 15 jours ouvrés avant la date de soutenance</p>
J-3 SEMAINES	Vérifie et consolide les informations concernant les visios, valide l'autorisation de soutenance après réception des 2 pré-rapports		<p>i A ce stade, la date de soutenance doit être définitive, elle peut éventuellement être décalée mais en aucun cas être avancée</p> <p>Valide l'autorisation de soutenance après réception des 2 pré-rapports</p>		<p>Dépôt des pré-rapports de soutenance dans ADUM - Les membres du jury signalent les changements éventuels : passage en visio ou présentiel</p>

